

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-008 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 52 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2025-020*), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-014*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Eric BEAUFORT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) à partir de la délibération n°2025-007, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – Rapport développement durable

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 26 mars 2025. Le rapport de développement durable doit être présenté de façon distincte du rapport des orientations budgétaires.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.

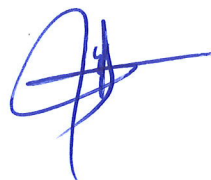
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025

Publiée le 26 FEV. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années dans des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain comprend un panel de 19 fiches actions regroupées au sein de 5 grands enjeux (déclinés en 14 axes stratégiques prioritaires et 6 axes stratégiques secondaires) : mobilité durable, rénovation énergétique, énergie locale, économie circulaire et adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

En sus de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est engagée en 2021 dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. Le COT vise à renforcer l'engagement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions favorables au Climat l'Air et l'Energie (CAE) mais également à l'Economie Circulaire (ECi) au travers d'un accompagnement technique et financier.

Dans ce cadre, la collectivité a réalisé l'état des lieux de la mise en œuvre de ses actions en parallèle de l'évaluation mi-parcours de son PCAET. Suite à cette analyse, la collectivité a également engagé des travaux de concertation avec les membres du Comité de Pilotage dédié afin de dresser une feuille de route à trois ans visant à poursuivre et / ou renforcer les actions déjà initiées par la collectivité mais également mettre en œuvre de nouvelles actions permettant de renforcer son engagement en matière de Climat, d'Air, d'Energie et d'Economie Circulaire.

Ces éléments ont été finalisés en 2023 pour le volet CAE et en 2024 pour le volet ECi. L'année 2024 a ainsi été l'occasion de structurer les outils de suivi de ces actions issues de différents documents contractuels et référentiels mais également d'initier et / ou poursuivre la mise en œuvre des actions associées (détaillées par objectif développement durable ci-après).

Enfin, l'année 2024 s'est achevée par la tenue du premier audit annuel lié au COT ADEME. Celui-ci a permis d'évaluer la progression de la collectivité après cette première année de mise en œuvre mais également de proposer des perspectives d'optimisation. Avec une progression positive de 4,6 % pour le volet CAE et de 1,6 % sur le plan de l'ECi, ce premier audit a relevé des avancées positives et encourageantes sur le volet CAE et un démarrage à consolider dans les prochains mois sur le volet ECi.

Lutte contre le changement climatique

Au travers de ces politiques et programmes, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'investit dans la lutte contre le changement climatique.

La CCPA porte par exemple un panel d'actions en faveur de la sensibilisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie, notamment un programme d'accompagnement des habitants du territoire animé localement par l'association locale La Corde Alliée. Ce programme est composé de deux projets :

- Un dispositif d'accompagnement des foyers modestes mis en œuvre depuis 2019 ;
- Un dispositif d'accompagnement complémentaire visant les foyers très modestes mis en œuvre depuis 2022 suite à la candidature de la CCPA au dispositif Slime + (porté par le CLER, l'association de promotion des énergies renouvelables). Le Slime est un dispositif éligible aux certificats d'économies d'énergie visant l'accompagnement sur 3 ans de 169 foyers dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie.

Informée de l'arrêt prévisionnel des activités de l'association La Corde Alliée au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a mené des travaux d'échanges et de concertation auprès des acteurs concernés afin d'étudier les différentes possibilités de poursuite de ces dispositifs d'accompagnement à compter de 2025.

D'autre part, la CCPA a mis en place un Programme Local de l'Habitat (PLH) en octobre 2019 et pour une durée de 6 ans. Le bilan de celui-ci sera fait courant 2025 pour relancer un nouveau PLH en fin d'année. Afin de mettre en œuvre les différentes actions qui le composent, la Communauté de communes a relancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2027 agissant sur différents volets d'intervention : aide aux travaux, lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain.

Durant la dernière OPAH-RU, ce sont ainsi 540 propriétaires occupants qui ont été aidés ainsi que 65 logements locatifs réhabilités. L'opération a généré 13 millions HT de travaux et permis d'économiser l'équivalent de la consommation énergétique annuelle des logements d'une commune comme Ambutrix.

L'OPAH s'appuie depuis 2020 sur une plateforme de rénovation énergétique, aujourd'hui nommée Plaine de l'Ain Renov+.

En matière de réduction des consommations d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain accompagne également les communes au travers du programme IMPACTe - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique - mis en œuvre par la SPL ALEC Ain. Initié en 2021, le projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et de développement des énergies renouvelables, le tout autour d'une dynamique collective.

Depuis son lancement, IMPACTe compte :

- 39 communes engagées dans la démarche ;
- 4,87 millions d'euros de travaux énergétiques estimés ;
- une économie d'énergie moyenne de 36 % ;
- 284 tonnes de GES évitées au total.

En matière de sensibilisation, la CCPA propose depuis plusieurs années un programme destiné aux enfants du primaire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : Watty à l'école. Animé par la Corde Alliée pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain jusqu'en juillet 2024, ce programme permet de sensibiliser chaque année 38 classes du territoire à la transition écologique (soit, pour l'année scolaire 2023 / 2024, 971 élèves).

L'année 2024 a été marquée par une double incertitude concernant ce programme de sensibilisation : l'arrêt programmé des activités de l'association la Corde Alliée au 31 décembre 2024 mais également la révision complète du dispositif au niveau national, associée à de très fortes incertitudes de reconduction et ce, jusqu'au démarrage de l'année scolaire 2024 / 2025.

Aux termes de nombreuses concertations et échanges auprès des instances nationales concernées mais également d'acteurs du territoire, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est parvenue à maintenir le programme pour l'année scolaire 2024 / 2025. Toujours composé de trois animations proposées à 38 classes de primaire du territoire, le programme « Watty à l'école », devenu « Ecopousse » est aujourd'hui animé par l'association Conciergerie Engagée.

En matière énergétique, la CCPA poursuit ses actions de sobriété et d'efficacité ainsi que de production d'énergie renouvelable. Au titre des actions de sobriété, la CCPA a été le premier EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes à inciter ses habitants chauffés à l'électricité à se doter de boîtiers d'effacement diffus (Voltalis) lesquels permettent par ailleurs un meilleur pilotage des radiateurs électriques. L'année 2024 a été l'occasion d'une nouvelle campagne d'installation si bien que notre territoire compte aujourd'hui 1034 foyers équipés dont 95 % participent à l'équilibrage du réseau. 154 MWh soit 69 Tonnes/CO₂ ont été évités loin du record de 2022 (476MWh) qui a nécessité de fortes régulations.

La CCPA finance également ses communes pour des opérations de relampage des bâtiments et équipements publics depuis fin 2022. A fin 2024, la CCPA aura consacré près de 800 000 €HT à ces remplacements qui économisent plus de 50% d'énergie. En ordre de grandeur, ces économies représentent autour de 750 MWh non consommés par an soit plus de 120 000 €HT chaque année sur la durée de vie des dispositifs LED (supérieure à 20 ans).

Au titre des actions de production d'énergies renouvelables, la CCPA a réorienté sa stratégie d'intervention suite aux débats demandés par la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Elle privilégie les sources solaires (thermiques et photovoltaïques) de production et s'intéresse aux technologies de pompes à chaleur. Dans ce cadre, la Communauté de communes a réalisé et livré aux communes du territoire le cadastre solaire du territoire. Celui-ci vise à identifier les emplacements les mieux exposés au rayonnement solaire en toitures et au sol à l'échelle d'un territoire, afin de déterminer les meilleurs endroits où placer les panneaux solaires et déterminer le dimensionnement des installations, leur puissance et leur production. Il est donc possible de voir le potentiel de différents emplacements via cet outil : [Cadastre Solaire Plaine de l'Ain](#).

Ce cadastre solaire permet d'alimenter les réflexions pour des projets individuels mais aussi collectifs :

- Pour des projets individuels la coopérative Solarcoop : <https://www.solarcoop.fr/>
- Pour des projets collectifs, il est possible de solliciter l'association de promotion des énergies renouvelables l'ACERPA (Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain) ou sa centrale villageoise : la coopérative Pl'Ain d'Energies (<https://www.plaindenergie.centralesvillageoises.fr/>) à laquelle la Communauté de communes participe.

En complément du cadastre solaire, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain soutient financièrement les communes dans leurs études d'autoconsommation collective en centre village. Plusieurs projets devraient naître en 2025.

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Depuis 2004, la CCPA a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques, étendue en 2022 aux projets collectifs. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a par ailleurs élargi les modalités d'aides aux grilles anti-rongeurs en 2024.

Ce sont ainsi 2 946 composteurs qui ont été subventionnés en 21 ans, soit une moyenne de 140 composteurs par an.

L'optimisation des tournées de collecte a quant à elle permis des économies substantielles, avec une réduction des kilomètres parcourus de 31 000 km, correspondant à près de 19 000 litres de carburant et 66 tonnes CO₂e évités par an.

Enfin, adopté en 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés contient des objectifs et moyens ambitieux déclinés au travers de 21 actions déployées en trois phases à compter de 2024 et jusqu'à 2029.

A la frontière entre prévention des déchets, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a initié en 2024 un nouveau projet intitulé « Jardins vivants ». Accompagnée par le LAB 01 dans sa démarche, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a réuni un panel d'habitants du territoire à plusieurs reprises en 2024 afin de co-construire ensemble des propositions d'actions permettant d'optimiser la biodiversité, la gestion des déchets verts et la ressource en eau des jardins du territoire.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. A ce titre, elle participe à une opération de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets adaptée : mise en place de bacs roulants pour la collecte, adaptation de la fréquence de collecte à la fréquentation des berges, mise en place de borne à verre pour le tri à des emplacements stratégiques.

D'autre part, elle mène des actions d'information et de sensibilisation au sujet des espèces exotiques envahissantes et adhère et/ou soutient financièrement les structures de lutte telles que la FREDON (ambrosie, jussie etc.) et le GDS de l'Ain (frelons asiatiques).

Au-delà de ses actions d'information, la Communauté de Communes a renouvelé en 2024 les opérations d'arrachage mécanique et manuel de jussie menées sur le cours d'eau dit du « Cotey » depuis 2023 en partenariat avec la FREDON, le Département de l'Ain, la FD Cuma et les Brigades Nature de l'Ain.

Lauréate en 2021 de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'eau pour mettre en place un « Marathon de la Biodiversité », la CCPA poursuit également la conduite du projet dont l'objectif est de planter 42 km de haies et restaurer ou créer 42 mares.

A l'été 2024, le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain comptabilisait ainsi 32 km de plantations de haie et 38 travaux de restauration / création de mares avec toujours un panel de projets à réaliser et des candidatures réceptionnées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Au regard de ces éléments, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une prolongation financière et temporelle du projet, afin de tendre le plus possible vers les objectifs fixés à son lancement.

D'une durée initiale de 3 ans, le marathon de la biodiversité, qui devait prendre fin à l'automne 2024, a ainsi été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage du territoire en application du schéma 2022-2026 avec, notamment, l'inauguration de la voie Ambérieu-en-Bugey – Montferrand en 2024.

Le développement du vélo est également toujours soutenu par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable et le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE) ainsi que les trottinettes électriques. Ce dispositif a par ailleurs fait l'objet d'un élargissement de ses conditions d'attribution en intégrant les personnes retraitées ainsi que les vélos cargo pour les familles.

L'expérimentation du service de vélos à assistance électrique en libre-service a pris fin en 2024, avec des résultats peu concluants sur le mode de fonctionnement. A l'inverse, l'installation de deux consignes sécurisées pour les VAE (10 places individuelles) ainsi que d'arceaux à vélo au niveau du PEM présente des résultats positifs avec des taux de remplissage significatifs.

Enfin, 10 ateliers de co-réparation de vélos ont été réalisés en 2024 au niveau de la Rénoverie d'Ambérieu-en-Bugey et l'Atelier FICA de Meximieux.

En 2024, la CCPA a organisé des visites commentées des travaux de transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey dont elle a été maître d'ouvrage. Ces visites et inauguration ont été l'occasion d'explicitier l'ensemble des mesures mises en œuvre en matière d'infiltration des eaux et de végétalisation des espaces.

En matière de mobilité partagée, le dispositif « Covoit'ici » présente toujours des chiffres significatifs tandis que le service de transport à la demande couvrant l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités « le Touquan », a également rencontré un vif succès auprès des usagers depuis son lancement en septembre 2023. Après 8 mois de service, le TAD enregistrait en effet 372 usagers différents et 2 500 trajets.

La CCPA promeut ces systèmes de mobilité alternatifs en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers mais également au travers de différents supports de communication tels que les guides ou articles dans les bulletins intercommunaux / communaux.

Enfin, d'une manière générale, la CCPA poursuit ses efforts en matière de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES. La réalisation des BEGES de la collectivité pour les années de référence 2019 et 2022 ont permis de mettre en évidence une baisse globale des émissions de GES de 4% entre ces deux années. Raisons majeures : l'évolution à la baisse de certains déchets, l'augmentation des valorisations, des exutoires, l'évolution du parc de la collectivité et la réduction des consommations de gaz notamment, en lien avec des travaux de rénovation.

Les baisses de consommations étant également fortement liées aux conditions météorologiques, il conviendra de suivre l'évolution de ces éléments dans le temps et de relancer les sensibilisations initiées en 2022 dans le cadre du « plan de sobriété » afin de s'assurer de la pérennité de cette tendance positive.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutien aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle a financé par ailleurs à 80 % la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer : unités d'Ambérieu en Bugey, Lagnieu et Meximieux.